CONSEIL NATIONAL
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES & DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

Covid-19, les administrateurs et mandataires judiciaires mettent en place un numéro vert

jeudi 19 mars 2020, par lpe

Pour aider les entreprises à mettre en place les mesures de soutien annoncées par le gouvernement, les administrateurs et mandataires judiciaires se mobilisent avec le Ministère de l'Economie et des Finances et mettent en place un **NUMERO VERT GRATUIT 0 800 94 25 64** à partir de lundi 23 mars.

Forts de leur expérience de terrain dans la prévention des difficultés et au service de l'intérêt collectif et de l'emploi, les administrateurs et mandataires judiciaires mettent en place un numéro vert gratuit qui sera actif à partir de lundi 23 mars. Initiative conjointe du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) et du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Entreprises et Commissaires à la Restructuration et à la Prévention) et en lien avec le Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires, ce dispositif mobilisera dans chaque région la quasi-totalité de la profession pour aider les entreprises à décrypter et appliquer les mesures de soutien annoncées par le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'Economie et des Finances, comme le report des charges sociales et des créances fiscales, le rééchelonnement de crédits bancaires, et le déclenchement des mesures de soutien proposées par Bpifrance.

« *Au service de l'intérêt collectif et de la sauvegarde de l'emploi, et dans le respect des règles de prudence, le CNAJMJ met en place un dispositif citoyen d'ampleur nationale autour des mesures de soutien aux entreprises annoncées par Emmanuel Macron. L'objectif : ne pas laisser une crise économique se propager et la peur de la faillite s'installer. Nos professionnels administrateurs et mandataires judiciaires rompus à l'exercice sur le terrain de la prévention et du traitement des difficultés se mettront bénévolement à la disposition des entreprises, de leurs dirigeants ou de leurs conseils pour les aider à surmonter les impacts divers de cette crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité et inédite dans notre histoire* » explique Christophe Basse, Président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ).

Cette opération nationale dont les détails (horaires, FAQ en ligne sur site cnajmj.fr, e-mail contact…) seront communiqués cette semaine, sera également relayée par les associations de professionnels du redressement des entreprises en difficultés, ainsi que par les juridictions spécialisées.